

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 7 juin 2011

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSEN, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - M. KUNG
E. MALAVALLON - E. BLONDET - JP. DUVAUX - (Adjoints) - A. BOYER
F. PHILIPPON - D. FLOCH - C. FRAMMERY - C. SAINTE-CROIX
N. DONGOIS - S. RAVOT - JC. CHARLIER - E. IMOBERSTEG
S. ROMY - P. BARMETTLER

Absents excusés : H. FELIX-BANCHAREL, Adjointe, (procuration à C. SAINTE-CROIX)
S. RANGOD (procuration à F. LE SOURD) - D. TSHITUNGI (procuration à
M. KUNG) - H. PINIER (procuration à JP. DUVAUX) - Y. BASSET
(procuration à D. FLOCH) - J. PILS (procuration à N. DONGOIS)
I. PEZZONI - S. VEYRAT (procuration à C. FRAMMERY) - B. CLINQUART
M. HOLTSCHI-BRUGGER (procuration à P. BARMETTLER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 26/04/2011
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- PROJET D'URBANISME SCCV 2 RDC - VILLAS CHARLOTTE
 - A. CONVENTION REALISATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES
 - B. CESSION GRATUITE EMPLACEMENT RESERVE N° 36
- AMENAGEMENT LOCAUX ANNEXES MAIRIE ZAC DE CHAPEAUROUGE :
AUTORISATION SIGNATURE MARCHES
- AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLE DES MARIAGES :
AUTORISATION SIGNATURE MARCHES
- AMENAGEMENT ETANG PARC DU CHATEAU : AUTORISATION SIGNATURE
MARCHE
- FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES :
AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1
- REMBOURSEMENT CANTINE
- CIMETIERE : REMBOURSEMENT
- VENTES AU DEBALLAGE ORGANISEES PAR LA COMMUNE EN 2011
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS
REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée C. FRAMMERY.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 26/04/2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 19/04/2011 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ travaux en cours :

- aménagement trottoir et carrefour des Aglands : les travaux ont été réceptionnés lundi 6 juin, ne reste à faire que le raccordement de la fibre optique de l'armoire NRO ;
- requalification route du Maroc : la tranche ferme est terminée et a été réceptionnée le 31 mai. Les piétons et cyclistes peuvent utiliser cette voie en toute sécurité depuis le carrefour jusqu'à la plateforme de la filière bois ;
- marché à bons de commandes entretien voirie et réseaux divers : les derniers travaux réalisés portent sur l'aménagement de la plateforme du parc du château pour faciliter l'installation du podium et de la piste de danse lors de la fête de la musique et du 13 juillet. La réalisation des passages bateaux route du Salève sera entreprise prochainement ainsi que la prolongation du trottoir entre les résidences Solo Alto et le parc des anneaux de Magny (environ 50 mètres).

JP. DUVAUX indique que, suite à sa visite avec S. VERBRUGGHE au salon des fournisseurs d'éclairage public, LUMIVILLE, une des entreprises rencontrées est venue en mairie afin de proposer l'essai de 2 lampadaires à leds sur la place de la mairie. Il rappelle que depuis la dernière assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain - SIEA - les éclairages à leds pour mise en valeur bénéficient d'un financement à hauteur de 500 € pour 100 watts led et qu'un projet d'éclairage de la place de la mairie et de l'église est en cours.

b) Urbanisme du 26/05/2011 (E. BLONDET)

E. BLONDET indique que lors de cette réunion, la commission a examiné et émis un avis favorable à :

- 6 déclarations préalables ;
- 3 permis de construire.

Elle indique qu'une commission spéciale s'est réunie le 1^{er} juin pour la présentation d'un permis par le promoteur et l'architecte du projet prévu route de la Fontaine. Ce permis étant en cours d'instruction, il sera revu en commission.

La prochaine commission ordinaire se déroulera le 23 juin à 18 heures. Une commission spéciale, dédiée au terrain MULLER route de Mategnin, aura lieu le 6 juillet à 17h30 : 3 équipes de promoteurs, accompagnés de leurs architectes, retenues par la famille MULLER, viendront présenter leurs projets. E. BLONDET indique que chacun d'eux a reçu un cahier des charges qui sera transmis aux conseillers en même temps que la convocation.

c) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 19/04/2011 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ travaux en cours :

- agrandissement cantine et coursive école des Grands Chênes : le chantier a été bloqué 1 semaine en raison de l'attente de matériel pour les façades et l'étanchéité ;
- école de la Bretonnière : deux classes situées au fond du bâtiment (une élémentaire et une maternelle) ont été déplacées pour des raisons de sécurité et d'éventuels problèmes d'étanchéité. Les travaux avancent correctement ;

- extension de l'école des Grands Chênes en bâtiments modulaires : l'entreprise COPREBAT a été retenue lors de la dernière COAO ; le permis devrait être déposé très prochainement ;
- aménagement des locaux annexes à la mairie : la COAO du 30 mai a choisi les prestataires (point à l'ordre du jour du conseil) ;
- aménagement salle du conseil et des mariages : les entreprises PONCET CONFORT DECOR (peinture), REISSE (électricité) et BENOIT GUYOT (ventilation) ont été retenues lors de la COAO du 30 mai ;
- aménagement étang parc du château : un appel d'offres par procédure adaptée a été lancé, l'analyse a été présentée par le maître d'œuvre lors de la COAO du 6 juin. Les travaux sont prévus pour juillet et devraient être terminés pour les journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre, excepté les plantations qui sont reportées à l'automne.

d) SIVOM de l'Est Gessien du 25/05/2011 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA énumère les points abordés lors de la séance :

- reconduction d'une ligne de trésorerie ;
- signature d'une convention pour la mise à disposition d'un dumiste (enseignant musical) par la commune de Ferney-Voltaire auprès de l'école Intercommunale ;
- signature de la convention de reversement de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles pour les familles domiciliées à l'étranger ;
- autorisation de signature des marchés de travaux d'isolation de la petite salle du COSEC ;
- autorisation de dépôt des demandes de subventions pour les travaux précités ;
- autorisation de signature de marchés de travaux de réhabilitation de l'aile ouest de l'école Intercommunale ;
- autorisation de rachat de certificats d'économie d'énergie par les entreprises ;
- présentation du schéma départemental de coopération intercommunale.

e) Communauté de Communes du Pays de Gex du 26/05/2011(G. MAURIN)

G. MAURIN indique que la réunion a comporté 2 sujets d'importance :

- *présentation du projet en Haïti de l'association Hydraulique sans frontières* : cette ONG, basée à Chambéry, a déjà mené à bien l'alimentation en eau potable d'un village au Togo et a été chargée par la CCPG de ce nouveau projet. G. MAURIN indique que la CCPG s'était engagée, suite au tremblement de terre survenu dans l'île, à construire, ou reconstruire, une école. Les conditions de ce chantier n'étaient pas clairement définies à l'époque en raison des difficultés d'intervention sur place. Le projet a pris forme au fil des mois et se décompose en 2 parties : construction d'une nouvelle école à laquelle viendra s'associer une partie eau et assainissement pour un montant global de 320 000 €. Les responsables de l'association ont donc présenté au conseil communautaire le programme de construction d'une école à Montagne La Voute, site à l'écart de la faille sismique au sud de l'île. Il indique que le pilotage sur site est conduit par une congrégation de sœurs Spiritaines car il y a très peu d'autorités administratives sur place, les religieux assurant une partie de la vie sociale et administrative. Une mission de reconnaissance des lieux a été organisée en février-mars, ce qui a permis à Hydraulique sans frontières de produire un rapport très intéressant sur ce projet d'école qui sera édifiée sur un terrain appartenant à la congrégation religieuse. Les classes concernées s'étaleront sur les 3 cycles de primaire et le cycle de collège pour environ 250 élèves en alternance. Le financement provient de l'application de la loi Oudin sur l'eau (prélèvement d'un centime d'euro par mètre

cube d'eau consommé) pour un montant annuel d'environ 50 000 €, sachant qu'une année de collecte a d'ores et déjà été mise de côté pour ce projet et que 150 000 € pourront probablement être mis à disposition d'ici 2 ans, le reste pouvant être amené par le biais du budget général dans un peu moins de 3 ans, selon l'échéancier souhaité. L'organisation prévoit une équipe sur place composée d'un technicien de la fonction publique qui doit passer 2 ans en Haïti pour conduire le projet, d'un maître d'ouvrage (les sœurs Spiritaines), d'un conducteur d'opération (Hydraulique sans frontières) ainsi que d'un architecte. Après quelques tâtonnements sur le type de construction (bois, structure métallique, etc.), il a finalement été décidé de bâtir en béton. Enfin, Michel DODOS, ancien directeur des services techniques de la CCPG en retraite, sera également associé au projet en qualité de membre d'Hydraulique sans frontières pour suivre les 2 ans et demi de chantier.

- *déclaration d'Etienne BLANC sur l'état de la situation de la coopération transfrontalière depuis le 1^{er} janvier 2011*, notamment la contribution spécifique du canton de Genève. G. MAURIN indique que ce dernier a récemment accepté le principe d'une contribution supplémentaire, en plus de la compensation franco-genevoise, de façon à assurer la mise en œuvre du projet d'agglomération. Le conseil d'Etat du canton de Genève a cependant formulé certaines conditions pour l'utilisation de ces fonds, entre autres l'interdiction de les utiliser pour le financement du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) et pour l'autoroute du Chablais. L'exclusivité de leur usage doit aller vers les projets définis en commun de « l'agglomération 2 » en matière de transports publics et d'économie et environnement. Ce montant sera compris entre 25 et 50 M CHF, chiffre très large car il sera basé sur un pourcentage de la masse salariale compris entre 0.5 % et 1 %. Ces fonds, pour le Pays de Gex, concerneront principalement le bus à haut niveau de service entre Ferney-Voltaire et Gex, le tramway de Saint-Genis-Pouilly et l'Organisation d'Intérêt National - OIN - consacré à l'aéroport et à la zone Ferney/Ornex/Prévessin. G. MAURIN indique que le problème actuel est de déterminer qui aura autorité sur ce fonds supplémentaire et que pratiquement tous les élus communautaires ont suivi le plaidoyer d'E. BLANC pour une gestion genevoise, afin de pouvoir contrôler les demandes du Préfet de région.

Concernant l'OIN, E. BLANC a évoqué le Cercle de l'Innovation, inclus dans les PACA Grand Saconnex/Ferney/Gex et Genève/Meyrin/Saint-Genis qui ont fusionné en un seul. Parmi les retombées de ce PACA se met en place le programme stratégique Ferney - Grand Saconnex et celui de l'aéroport qui doit y être associé. Or, ce qui est constaté, notamment par le biais de la presse, ce sont les différentes appréciations entre les conseillers fédéraux genevois Mark MULLER et François LONGCHAMP : le premier semble considérer que l'aéroport de Genève fait partie de ce projet et serait assez partant pour annoncer la réalisation de logements alors que le second souhaite mettre l'aéroport sous l'unique coupe de la Suisse et construire le minimum de logements. G. MAURIN rappelle que le projet stratégique Ferney-Grand Saconnex est une mise en application d'une des interrogations des PACA, à savoir s'il est possible de mener des projets où les logements sont construits en Suisse pour des emplois en France, partant du constat que rien dans ce sens n'a jamais été fait par les genevois. La presse suisse a déjà souligné l'allongement de la durée nécessaire à la construction d'ensembles de 500 logements qui est passée de 5-6 ans à 15 ans, voire plus, d'où le rééquilibrage à entreprendre tant au niveau du logement que des emplois.

Dans le cadre de la démarche énergie climat/corridor biologique, E. BLANC a annoncé que le comité de pilotage du projet d'agglomération a réaffirmé sa stratégie de rééquilibrage du développement en matière de logements et emplois et donne les

chiffres suivants : + 200 000 habitants sont attendus sur la période 2010-2030, dont 100 000 à Genève, soit 50 000 nouveaux logements et, a minima, 30 000 nouveaux emplois en France à l'horizon 2030. G. MAURIN indique que ces chiffres ont beau être inscrits dans le projet d'agglomération 2, personne n'y croit, d'autant plus qu'à l'heure actuelle un bilan du développement dans le Pays de Gex est en cours avec une probable mise en place de limitations.

G. MAURIN indique qu'une commission de l'Association Régionale de Coopération des collectivités du genevois - ARC - est programmée le 15 juin afin d'aborder les questions de développement précitées et rappelle les propos d'E. BLANC : « La CCPG et les communes du Pays de Gex devront se doter des outils et démontrer leur capacité à maîtriser l'emballlement urbain constaté depuis 5 ans ainsi que leur capacité à prioriser des politiques environnementales de préservation des espaces naturels et agricoles ». Il souligne qu'à l'heure actuelle les communes se sont dotées de leur PLU, ceux-ci devant être conformes au SCoT, ce dernier ayant été élaboré après, d'où la grande difficulté de gérer et de contrôler toutes les croissances au niveau des communes et l'intérêt d'en débattre au sein de l'ARC, plus centré sur les secteurs et axes.

Concernant les relations avec la Haute-Savoie, G. MAURIN indique qu'elles prennent ponctuellement des tournures conflictuelles, notamment en raison de la distinction des communes dans la périphérie d'Annemasse et celles voisines d'Annecy, ces dernières se posant beaucoup de questions sur leur devenir : soit se rapprocher de Genève et se fondre dans la masse, soit de Chambéry.

Le Maire revient sur le volet « logement » du projet d'agglomération qui fait l'objet d'une assez forte bagarre et indique qu'il a apprécié le discours d'E. BLANC car il permet de recadrer ce qui va se passer dans le SCoT, 200 000 habitants de plus d'ici 2030, alors que le projet d'agglomération fait l'hypothèse de + 300 000. Cette dernière constitue une fuite en avant puisqu'elle est la projection, jusqu'en 2030, de ce qui est arrivé ces 5 dernières années. Or, ce n'est pas parce qu'il y a eu une forte augmentation pendant 5 ans qu'aucun frein ne doit être mis en place pour limiter ce rythme, d'autant plus que la période antérieure aux 5 dernières années a connu peu de constructions. Il ajoute que cette option du coup de frein est également préconisée par le Conseil Général, même si elle vient en contradiction avec le SCoT précédent et que la modulation de la construction constitue un retour en arrière. Il indique qu'il y a eu des discussions entre D. LINGLIN et le service urbanisme de la CCPG qui prônent les 200 000 habitants. A l'heure actuelle, l'ARC opte également pour cette dernière hypothèse, à condition que Genève respecte son quota de 100 000. Il espère que la sincérité prévaudra lors de la réunion PACA du 7 juillet afin que chacun puisse annoncer ce qu'il est capable de faire et que la révision du SCoT encadre cette partie. Il rappelle que ce dernier prévoyait une progression comprise entre 2 et 2.5 %, chiffres qu'il conviendra de mettre entre parenthèses pour permettre des zones de construction intense, par exemple autour du tram, ou à proximité de la frontière où une marge de construction existe encore. La modulation de ces pourcentages risque certes de déplaire aux petites communes du pied du Jura qui souhaitent également avoir des possibilités d'extension, ceci dit, même en cas de taux élevés, ils s'appliqueraient à des bases faibles et l'impact en serait donc limité.

G. MAURIN indique que le prochain conseil communautaire de juin sera précédé d'une assemblée du SCoT qui risque d'être mouvementée en raison de l'ordre du jour : aménagement du territoire et données collectées par le service eau et assainissement. A ce propos, il indique que tous les permis de construire sont visés par ce service, ce qui permet l'obtention d'une grosse base de données et le constat de

l'augmentation de la surface construite SHON qui a été de 8 % par an entre 2007 et 2011. D'autre part, l'adéquation entre la consommation en eau, le nombre de logements et l'accroissement des surfaces reste au cœur des préoccupations : les estimations et les projections sont comparées aux équipements existants ou futurs afin de pouvoir anticiper la situation du Pays de Gex au regard de l'approvisionnement en eau. Pour information, il indique qu'en raison de la sécheresse, la CCPG a adressé à toutes les mairies un courrier de sensibilisation afin qu'elles respectent, tout comme les habitants, l'arrêté préfectoral sur la nécessité de limiter les consommations d'eau. Il rappelle que le raccordement de Pré Bataillard avec le réseau d'approvisionnement en eau du lac Léman et des sources locales est effectif depuis octobre 2010 et se félicite de l'existence de ce dernier car, sans lui, sur les 4 pompes de Pré Bataillard qui fournissent 40 % de l'eau consommée dans le Pays de Gex, 3 seraient déjà arrêtées depuis 1 mois.

JC. CHARLIER questionne le Maire sur son commentaire en matière d'urbanisme, notamment sur les moyens dont disposent les communes afin de lever le pied sur l'urbanisation dans la mesure où elles ont un PLU en place. Le Maire répond que les révisions et modifications du PLU sont bien des moyens et indique que celui de Prévessin-Moëns permet ces actions car l'essentiel de ce qui est constructible est construit. JC. CHARLIER pensait aux communes qui viennent seulement d'approuver leur PLU, ce à quoi G. MAURIN répond que le SCoT actuel est en cours de révision et que les communes auront l'obligation de s'adapter à ses directives dans un délai de 3 ans après son adoption. G. MAURIN indique que ces questions sont compliquées car l'application des pourcentages s'effectue sur les terrains classés en zone 1 AU, sans prise en compte ce qui peut se passer en zone U et donne l'exemple de Ferney-Voltaire où des zones de villas vont disparaître au bénéfice de constructions denses.

Le Maire précise que les zones U sont en faible quantité à Prévessin-Moëns et que les mutations de ces zones se font très doucement, généralement au moment de changements de générations suite à des décès et des successions.

G. MAURIN évoque également les 2 autres points qui ont fait l'objet de discussions lors du conseil communautaire :

- *approbation et mise en place du schéma de développement et d'urbanisme commercial du Pays de Gex* : projet qui a mis 10 ans pour aboutir avec le constat final qu'il n'est pas parfait mais qu'il a le mérite d'exister ;
- *prise de position des parents suite à l'augmentation des tarifs de crèches décidée en décembre 2010 et appliquée en janvier 2011* : le conseil communautaire avait accepté de décaler l'application des nouveaux tarifs du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Les contestations qui sont apparues par la suite, en raison de l'application du quotient familial, ont été portées à la connaissance des conseillers communautaires, ainsi que les recours et réponses des avocats mandatés par la CCPG. G. MAURIN regrette que la présentation des statistiques des crèches ait été incomplète, ceci en raison des questions de confidentialité, notamment sur le rapport ressources/tarif appliqué, opposées par les gestionnaires de crèches. Il indique cependant que cette mesure n'a pas eu d'incidence pour presque la moitié des usagers et pense qu'elle était justifiée pour l'autre moitié aux revenus substantiels. Des parents, présents dans la salle lors de l'assemblée, sont intervenus pour demander un nouveau report d'application au 1^{er} septembre mais le vote qui s'en est suivi a maintenu l'application des mesures au 1^{er} avril 2011.

f) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG explique au conseil que la semaine de vacances des 35 aînés dans la Drôme s'est très bien déroulée, même si les activités proposées étaient moins intéressantes que l'année dernière.

Elle rappelle qu'un autre voyage aura lieu la journée du 14 juin et que le succès est au rendez-vous puisque 74 personnes se sont déjà inscrites et qu'une liste d'attente a même été dressée, le bateau sur lequel est prévue la sortie étant au complet de sa capacité d'accueil.

Elle rappelle à l'assemblée le pique-nique canadien aux jardins familiaux du 18 juin à midi et insiste sur la présence des membres du CCAS et de la commission Environnement.

Elle indique que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 16 juin et que les convocations ont été expédiées.

g) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG fait part au conseil des difficultés rencontrées pour le recrutement d'un agent pour le poste état civil - élections, une seule candidature est parvenue en mairie sans que le profil de la postulante corresponde à ce qui est demandé. Sophie BURGER, en poste à l'accueil et qui dispose d'une formation de base, assume l'intérim. Le Maire rappelle que même en l'absence d'un agent, la continuité du service public est assurée.

h) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que le skate-contest du 28 mai a regroupé 24 participants, soit 3 de plus qu'en 2010, et que la compétition s'est déroulée avec le beau temps. La manifestation a été ponctuée par les interventions du hip-hop, du grapheur, des démonstrations de bmx, et la participation de l'association DIRE, de la Croix-Rouge et du DJ Alex. SAMBALOELEK s'est produit à 19 heures afin de clôturer la manifestation.

Il remercie Sandrine pour l'important travail qu'elle a fourni ainsi que les services techniques qui ont installé et désinstallé le matériel à 7h30 et 19h30. Il se fait le porte-parole des jeunes qui adressent leurs remerciements à la commune pour le prêt de matériel et l'achat de linoléum pour le hip-hop.

i) Conseil Municipal des Jeunes du 04/06/2011 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON explique que cette réunion des 18 membres du CMJ a été consacrée à la visite du CERN, notamment la salle de contrôle basée à Prévessin-Moëns, et la présentation de Marie BUGNON, responsable de la communication et du passeport Big Bang, qui regroupera 12 plateformes de visite interactive autour des anneaux du CERN d'ici fin juin 2012. Cette visite a permis aux jeunes de donner leur avis sur le contenu des panneaux de ce projet afin qu'ils soient accessibles aux enfants à partir de 10 ans.

Il aborde les événements passés et à venir :

- les 20 ans d'existence de l'association ECLAT du 21 mai salle du Vidoleto à Cessy : une rétrospective a été projetée durant la soirée et des remerciements ont été adressés à la commune de Prévessin-Moëns pour tout ce qu'elle a fait en faveur de l'association ;
- la kermesse des Grands Chênes du 11 juin prochain.

PROJET D'URBANISME SCCV 2 RDC - VILLAS CHARLOTTE

A) CONVENTION REALISATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES

Le Maire explique que, dans le cadre de son programme de construction de 10 logements chemin du Clos, et conformément au règlement du PLU en vigueur, il a été demandé à la SCCV 2 RDC, représentée par Monsieur Yves REGAL, d'affecter deux logements à des personnes disposant de revenus répondant aux conditions d'octroi des prêts locatifs intermédiaires.

Il propose d'entériner l'accord intervenu entre la SCCV 2 RDC et la commune par la signature d'une convention précisant notamment :

- les types des logements aidés seront : 2 T 3 d'une surface d'environ 58 et 60 m²,
- que la société s'engage à choisir les occupants sur la base des propositions faites par la commune,
- que la durée de la convention est fixée à 15 ans à compter de la signature du premier bail.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B) CESSION GRATUITE EMPLACEMENT RESERVE N° 36

Le Maire explique que le terrain sur lequel la SCCV 2 RDC a déposé un permis de construire est concerné par l'emplacement réservé n° 36 (environ 297 m²) inscrit au PLU pour l'aménagement de l'accessibilité à la zone 2AU.

Il expose que, conformément à l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un emplacement réservé et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité.

Il propose d'entériner les conditions dans lesquelles cet emplacement réservé sera rétrocédé à la commune, à savoir :

- la société s'engage à céder l'emprise globale de l'emplacement réservé ;
- cette cession sera gratuite et ne générera aucune indemnité ;
- la société bénéficiera du coefficient d'occupation des sols attaché à la superficie de la cession.

P. BARMETTLER souhaite connaître les mesures prises pour permettre l'accès à la zone déclassée. Le Maire répond qu'un PUP (Projet Urbain Partenarial) a été adopté à cet effet en mars 2011 et qu'une voie d'accès sera créée et financée par le promoteur avec élargissement du chemin, création d'un trottoir, des réseaux secs et humides.

Délibération : 23 voix pour et 4 abstentions (JC. CHARLIER, E. IMOBERSTEG, M. HOLTSCHI-BRUGGER, S. ROMY).

5. AMENAGEMENT LOCAUX ANNEXES MAIRIE ZAC DE CHAPEAUROUGE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Le Maire explique que la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour les travaux d'aménagement des bureaux de la Police Municipale et d'une salle de réunion dans les locaux annexes de la mairie situés sur le secteur de Chapeaurouge.

Il indique que la date de remise des offres était fixée au lundi 23 mai et qu'au terme de leur analyse par la commission d'ouverture et d'analyse des offres du 30 mai, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € TTC Tranche ferme	MONTANT € TTC Tranche conditionnelle
LOT 1 - Menuiseries extérieures	CARRAZ	33 881.48	0
LOT 2 - Menuiseries intérieures	NINET Frères	7 607.78	582.80
LOT 3 - Plâtrerie / peinture / Faux-plafonds	PONCET	8 597.21	6 268.91
LOT 4 - Chape - carrelage	JMPA	3 999.75	3 840.45
LOT 5 - Electricité Chauffage	TECH'ELEC	12 992.75	9 408.33
LOT 6 - Plomberie	LANCIA	4 573.50	3 658.56

Il propose au conseil de :

- l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les marchés ainsi que tout document s'y rapportant ;
- l'autoriser à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune.

Il précise que la tranche conditionnelle fera l'objet d'une analyse en commission Finances et ne sera engagée que lorsque les crédits nécessaires seront inscrits au budget lors d'une prochaine décision modificative.

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLE DES MARIAGES : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Le Maire explique que la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour l'aménagement de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages.

Il précise que les travaux se décomposent en 3 lots et que la date de remise des offres était fixée au lundi 23 mai 2011. Il indique qu'au terme de leur analyse par la commission d'ouverture et d'analyse des offres du 30 mai, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
LOT 1 - Peinture / Faux-Plafond	PONCET CONFORT DECOR	20 359.56
LOT 2 - Electricité/Chauffage/Courants faibles	REISSE	35 884.32
LOT 3 - Ventilation	BENOIT GUYOT	19 433.38
TOTAL		75 677.26

Il propose au conseil de :

- l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les marchés ainsi que tout document s'y rapportant ;
- l'autoriser à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune.

Délibération : 26 voix pour et 1 abstention (JC. CHARLIER).

7. AMENAGEMENT ETANG PARC DU CHATEAU : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire explique au conseil que la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'étang, à savoir :

- remise en eau,
- embellissement des abords,
- réalisation d'un ponton,
- réaménagement du chemin piéton qui relie l'étang au château, etc.

Il indique que, sur proposition de la commission d'ouverture et d'analyse des offres, réunie le 6 juin, il a décidé de retenir l'entreprise MT PAYSAGE selon les modalités suivantes :

	Montant en euros HT
Offre de base	105 306.50 €
Option cheminement piétons	7 053.00 €
TOTAL	112 359.50 €

Il propose au conseil :

- de l'autoriser :
 - à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant (ou l'Adjoint ayant reçu délégation) ;
 - à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune ;
- d'inscrire les crédits manquants (environ 25 000 €) pour permettre la réalisation de la totalité de l'opération, estimée à 155 000 €, lors d'une prochaine décision modificative.

Délibération : 24 voix pour, 1 abstention (S. ROMY) et 2 voix contre (M. HOLTSCHI-BRUGGER, P. BARMETTLER).

8. FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 1

Le Maire explique au conseil que la commune a passé un marché avec la société AVENANCE en 2009 pour la fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires de la Bretonnière et des Grands Chênes, la prestation de base comprenant un menu bio par semaine.

Il rappelle qu'il a été décidé d'introduire, à compter de la rentrée de septembre 2011, de la viande labellisée Label Rouge (LR), Viandes Bovines Françaises (VBF) et Viandes Françaises (VF) ainsi que des menus sans viande.

Il précise que ces modifications n'engendrent pas d'augmentation du tarif contractuel, mais nécessitent la passation d'un avenant n° 1 au marché.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. REMBOURSEMENTS CANTINE

Le maire propose au conseil de procéder au remboursement :

- des repas non pris lors des classes de découvertes (85 enfants répartis sur 4 classes) ;
- des repas non pris suite au déménagement d'une famille en cours de trimestre, soit 38.52 € (9 jours à 4.28 €).

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. CIMETIERE : REMBOURSEMENT

Le Maire explique au conseil qu'à la suite du décès de Madame MIRBAUX née FIORESE Jeanine (sa mère) survenu le 23 août 2007, Monsieur MIRBAUX Michel a acheté une concession dans le cimetière de la commune pour l'emplacement n° 365. La crémation de

la dépouille de la défunte a eu lieu le 27 août 2007 au crématorium d'ANNECY et l'urne contenant ses cendres a été remise à son époux qui la conserve à son domicile depuis cette date. Il indique que l'emplacement n° 365 n'étant pas utilisé, une erreur a été commise par les services communaux et aujourd'hui un autre défunt repose dans cet emplacement.

Il précise que Monsieur MIRBAUX Michel, informé de la situation, a accepté de renoncer à sa concession et propose de lui rembourser la redevance acquittée pour cet emplacement, soit 137.20 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. VENTES AU DEBALLAGE ORGANISEES PAR LA COMMUNE EN 2011

Le Maire propose au conseil, comme chaque année, d'autoriser les responsables des commissions « Finances - Vie Economique » et « Animations communales - Vie associative et sportive » à organiser une vente au déballage dans le cadre du vide grenier du 11 septembre prochain sur l'esplanade de la Mairie et du marché de Noël du 27 novembre à la salle polyvalente Gaston Laverrière.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

& DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section AP n° 11	98 chemin des Pugins	26/05/11
Terrain bâti	Section AI n° 363	570 chemin des Hautins	26/05/11

& Aménagement de l'étang du parc du château et de ses abords : mission de maîtrise d'œuvre : marché du 02/05/2011 avec l'Atelier FONTAINE pour un montant de 9 000.00 € HT auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

& Conservation et gestion du fonds d'archives communales : marché du 17/05/2011 avec la société DOPARCHIV pour un montant de 15 950.00 € HT auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

& Renouvellement parc informatique mairie : marché du 26/05/2011 avec la société NBM EUROPE.COM pour un montant de 9 450.00 € HT auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

13. DIVERS

a) Remerciements pour versement subvention :

- Sou des Ecoles des Grands Chênes (achat d'un kayak aménagé handicapé) ;
- Association Intercommunale des Jeunes Sapeurs Pompiers.

b) Gens du Voyage : le Maire indique que des caravanes stationnent sur la butte en face du CERN : un convoi de grand passage n'a pas voulu aller sur l'aire qui leur est dédiée en raison de l'importante poussière et s'est installé sur la butte. A son départ, les gens du voyage, déjà sur l'aire d'accueil, sont venus s'installer sur ces terrains gratuits. Au final, 12 places sont libres sur l'aire avec occupation sauvage de la butte, ce qui a été constaté par la police municipale afin de disposer d'un dossier complet pour le Préfet et la CCPG.

La séance a été levée à 21h45

Prochain Conseil Municipal ordinaire : mardi 28 juin 2011